

# Historique 1966-2026



L'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) conseille, représente et accompagne les entreprises de production indépendante en Cinéma, en Télévision et en Web. Elle compte parmi ses membres plus de 150 entreprises québécoises dont les productions sont reconnues au Québec et à l'étranger. L'AQPM compte également parmi ses membres une quarantaine de gestionnaires de productions.

L'Association veut mieux faire connaître le rôle de ses membres qui produisent le contenu audiovisuel qui est diffusé sur différentes plateformes. À titre d'entrepreneurs, nos membres sont présents à toutes les étapes de la création d'une œuvre, de son développement à son rayonnement sur les écrans de toutes tailles.

L'équipe de l'AQPM met son expertise en politiques réglementaires, en financement, en droit d'auteur et en relations de travail au service de ses membres.

# Les années 60-70

---

**1966** Le 28 juillet 1966 à Montréal, un regroupement de producteurs en cinéma fonde l'Association des producteurs de films du Québec. Un comité provisoire est formé pour représenter l'APFQ composé de Jean Dansereau, Arthur Lamothe, Gilles Carle, Pierre Patry et Murray Briskin.

**1971** L'association obtient sa charte. Arthur Lamothe devient le premier président du conseil d'administration.

**1972** Claude Godbout est élu président du conseil.

**1973** Claude Héroux est élu président du conseil.

**1974** L'APFQ fait pression auprès du gouvernement du Québec et du Comité olympique pour participer à la réalisation des documents audiovisuels sur les Jeux olympiques. René Avon est élu président du conseil d'administration.

**1975** Le budget total de l'APFQ est de 11 837\$. Réclamé depuis longtemps par le milieu, l'Institut québécois du cinéma (qui deviendra plus tard la SODEC) est créé par La loi sur le cinéma. Son mandat est de promouvoir et soutenir financièrement la création, la production, la distribution, la diffusion et l'exploitation de films de qualité. Aimée Danis devient la première femme à présider le conseil d'administration de l'association.

**1976** La production indépendante sur support film équivaut à 10 millions \$ et crée 750 emplois, en plus de fournir 2000 rôles par année. Le nombre d'heures produites par le secteur privé pour le bénéfice de la SRC totalise 67 heures, soit 1,3% du volume de la programmation.

**1977** Denis Héroux est élu président du conseil d'administration.

**1978** L'APFQ établit des liens formels avec le Publicité Club.

**1979** L'industrie est en pleine expansion. Le volume passe de 22,5 millions en 1977 à 35,9 millions de \$ en 1978. L'APFQ signe ses premières ententes collectives avec le STCVQ et l'UDA. François Floquet devient président du conseil.

# Les années 80

---

**1980** L'APFQ dénonce un accord de coproduction intervenu entre Radio-Québec et l'ONF estimant qu'il s'agit d'une concurrence déloyale et d'une menace à la survie des laboratoires, des maisons de services et des producteurs. L'APFQ dénonce également la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel du MCQ qui produit des documents audiovisuels pour les autres ministères, allant ainsi à l'encontre des principes mêmes de la Loi sur le cinéma. Claude Godbout est élu président du conseil.

**1981** Pourparlers avec le ministère québécois des Communications pour la révision en profondeur des appels d'offres du gouvernement du Québec. Création d'un comité interassociatif qui regroupe l'APFQ, les distributeurs (ADFQ), les exploitants de salles (APSCQ) et les techniciens SNC et APCQ. Michael Spencer préside le conseil d'administration.

**1982** C'est l'année de L'affaire Coffin, de Ça peut pas être l'hiver on n'a même pas eu d'été et de L'Arrache-coeur et, fait exceptionnel, Radio-Canada est associée au financement. Il est de plus en plus question de la télévision payante au Canada. On propose une assurance collective aux membres. Nicole Mathieu-Boisvert devient présidente du conseil.

**1983** L'APFQ ressent le besoin de se doter d'un directeur général afin de défendre ses dossiers auprès des instances gouvernementales. Gaston Cousineau sera choisi. Création du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes connu ensuite sous le nom de Fonds de télévision et qui deviendra le Fonds des médias du Canada. Parution du Rapport Applebaum / Hébert qui redéfinit la mission de l'ONF. Pierre Lamy devient président du conseil.

**1984** La SRC remet en question son engagement de consacrer 35 millions de dollars de son budget à la production indépendante, à la suite des compressions budgétaires imposées par le gouvernement. L'APFQ appuie la création d'une nouvelle chaîne de télévision francophone, qui deviendra TQS. Danièle J. Suissa succède à Pierre Lamy à la tête du conseil d'administration.

**1985** Dans le cadre du Festival des films du monde, l'APFQ organise un Forum international sur le financement des productions cinématographiques et télévisuelles à travers le monde. Amorce d'une première négociation avec la SARDEC. Rencontre au sommet entre l'APFQ, le ministère des Communications canadien, Téléfilm Canada et Radio-Canada à la suite de la décision de ce dernier de réduire de moitié les montants alloués à l'acquisition de droits de diffusion. Collaboration avec le ministère des Communications (Canada) pour la liste des pays devant faire l'objet d'accords de coproduction. Nomination de Louise Baillargeon à titre de directrice générale de l'APFQ. Pierre Valcour est élu président.

**1986** L'APFQ devient l'Association des producteurs de films et de vidéo du Québec (APFVQ) pour refléter la nouvelle tendance qui veut que l'on tourne de plus en plus souvent en vidéo. L'association est alors en négociation avec cinq syndicats, soit le STCQ, la SARDEC, l'ACTRA, l'UDA et l'ARRQ. Rock Demers débute son mandat de président du conseil.

**1988** L'APFVQ fait du lobby afin que les accords de coproduction soient protégés. Aimée Danis revient à la présidence du conseil.

**1989** Charles Ohayon est élu président du conseil.

# Les années 90

---

**1990** La directrice générale, maintenant nommée présidente-directrice générale devient la porte-parole officielle de l'APFVQ. L'association devient alors l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ). Création du Crédit d'impôt remboursable québécois. Le nouveau président de l'association est André Lamy.

**1991** L'association engage une conseillère en relations de travail. Une première convention pour les productions destinées à la télévision est signée avec la SARDEC. Rock Demers préside le conseil. L'association fête son 25<sup>e</sup> anniversaire.

**1992** L'association adopte un code de déontologie. Une nouvelle entente collective est signée avec l'UDA. Participation aux consultations du CRTC sur la distribution des services d'émissions de télévision et sur les critères régissant les nouveaux services de programmation. Claude Veillet est élu président.

**1993** Pressions auprès du gouvernement pour qu'un programme de crédit d'impôt remboursable soit instauré au Canada en remplacement de la déduction pour amortissement (DPA). L'APFTQ, l'ARRFQ, la SARDEC, le STCVQ et l'UDA déposent conjointement un plaidoyer en faveur d'un soutien accru de l'État à la production audiovisuelle. Claude Bonin occupe le poste de président du conseil.

**1994** Le programme de crédit d'impôt fédéral est annoncé lors du budget. L'APFTQ organise conjointement avec le CFTPA un blitz politique afin de défendre l'importance économique de l'industrie. Pour la première fois de son histoire, le conseil d'administration de l'association compte deux présidents : Nicolas Clermont et Claude Héroux.

**1995** Une deuxième avocate se joint à la permanence de l'APFTQ pour s'occuper des relations de travail et du dossier du droit d'auteur. Jacquelin Bouchard débute un mandat de deux ans à la présidence.

**1997** André Picard devient le nouveau président du conseil.

**1999** L'affaire Cinar ébranle toute l'industrie. Après 14 ans à la direction de l'APFTQ, Louise Baillargeon quitte son poste de PDG. Raymond Bréard la remplace. Marie-Josée Corbeil prend la succession d'André Picard au poste de président du conseil, mais se retire en octobre. Denise Robert lui succède pour les trois prochaines années.

AQPM 60<sup>e</sup>

# Les années 2000

---

**2000** Claire Samson devient la nouvelle présidente-directrice générale de l'association.

**2002** L'APFTQ, l'APVQ et le STCVQ s'associent pour annoncer la création prochaine du Fonds de formation en cinéma et télévision du Québec. Nathalie Leduc est nommée directrice du secteur financement. Retour de Jacquelin Bouchard à la présidence du conseil. Il y restera jusqu'en 2006.

**2003** Le Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec (RFAVQ) voit le jour. Une crise majeure secoue l'industrie. Le milieu de la télévision se mobilise et dénonce les coupures aux programmes du FCT dans un message télévisé, SOS Télé.

**2006** Vincent Leduc devient le nouveau président du conseil, poste qu'il occupera pendant les trois prochaines années.

**2007** Les associations se mobilisent et demandent au gouvernement d'intervenir auprès de Shaw et de Vidéotron qui ont suspendu leurs contributions obligatoires au FCT. Les droits de suite sont l'enjeu d'intenses négociations entre l'UDA et l'APFTQ.

**2008** L'Adisq et l'APFTQ obtiennent une injonction pour que cesse l'échange illégal de fichiers musicaux et audiovisuels sur Québec Torrent.

**2009** Élu comme nouveau président du conseil, André Provencher y siègera pendant deux ans.

# Les années 2010

---

**2011** Jean Bureau fait son entrée au conseil d'administration de l'APFTQ à titre de président.

**2013** L'APFTQ devient l'Association québécoise de la production médiatique et crée une nouvelle section web. L'association quitte la rue City Councillors et s'installe dans de nouveaux locaux sur la rue Peel.

**2014** Claire Samson quitte l'association après 13 ans. Marie Collin la remplace. Réduction des crédits d'impôt par le nouveau gouvernement libéral. L'AQPM multiplie les rencontres avec les ministres et fonctionnaires provinciaux et présente son mémoire à la Commission Godbout.

**2015** Retour partiel des crédits d'impôt. Au terme des audiences Parlons Télé, le CRTC annonce la fin des quotas sur le contenu canadien. Hélène Messier devient la nouvelle présidente-directrice générale de l'association.

**2016** L'AQPM célèbre son 50e anniversaire. Plusieurs représentations sont faites auprès des dirigeants du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), des ministres du Patrimoine canadien et des Finances afin de trouver une solution aux interprétations étroites du Bureau relativement aux genres exclus du programme de crédit d'impôt pour les productions nationales. L'AQPM participe à un nombre record de consultations et contribue notamment à ce que le budget de Télé-Québec soit rehaussé.

**2017** Un regroupement formé pour dénoncer la violence psychologique et le harcèlement dans notre milieu mènera à la mise sur pied de L'Aparté. Il s'agit notamment d'un travail conjoint de l'AQPM, de l'ADISQ, de l'UDA, de l'AQTIS et de L'inis pour proposer des actions concrètes telles que des formations, un site web pour outiller les gens de l'industrie et la mise sur pied de L'Aparté. La ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, négocie une entente avec Netflix. C'est aussi l'année où des consultations sont lancées sur la Politique culturelle du Québec.

**2018** Le gouvernement du Canada annonce la nomination d'un comité d'experts présidé par Madame Janet Yale en vue de la révision des lois canadiennes sur les communications et l'AQPM participe activement aux consultations.

**2019** Après un intérim assuré par Nancy Florence Savard, Josette D. Normandeau devient la présidente du conseil d'administration de l'AQPM. Lors du congrès annuel, le ministre de Patrimoine canadien, Pablo Rodriguez, annonce un investissement ponctuel supplémentaire de 7,5 millions de dollars pour Téléfilm Canada destiné aux productions de langue française pour remédier à une crise du financement. Renouvellement des ententes collectives avec l'UDA et l'ARRQ puis, finalement, avec l'AQTIS à la suite d'actions concertées.

AQPM 60<sup>e</sup>

# Les années 2020

---



**2020** L'année débute bien avec une paix industrielle et l'annonce en mars de 41 millions de dollars de plus dans les coffres de la SODEC dont 20 millions pour le long métrage, 15 millions pour les productions télévisuelles et 6 millions pour l'animation. Toutefois, deux jours plus tard, l'urgence sanitaire est annoncée et les plateaux mis à l'arrêt. Un travail intense s'amorce au sein de l'AQPM qui permettra au Québec d'être le premier endroit en Amérique du Nord où les tournages reprennent. Travail conjoint avec la SODEC afin d'avoir un programme d'assurance pour compenser les arrêts de tournage et les coûts associés à la Covid-19. Ce modèle a inspiré le Fonds d'indemnisation mis en œuvre par le gouvernement fédéral quelques mois plus tard. Rédaction par l'AQPM de la première version du Guide des mesures sanitaires de la CNESST pour la production audiovisuelle. Les producteurs indépendants ont démontré alors une solidarité incroyable en partageant leurs adresses pour de l'équipement, mais aussi leur créativité pour s'assurer de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

**2021** Le congrès annuel ne pouvant avoir lieu dans le respect des mesures sanitaires, une série de rendez-vous virtuels est organisée. L'AQPM a travaillé de près avec la CNESST afin d'assouplir les règles au fur et à mesure que le virus était mieux connu et que la couverture vaccinale augmentait. Travail pour le renouvellement de l'aide temporaire pour les arrêts de tournage au Québec et au Canada. Dans son budget, le gouvernement fédéral octroie 101 millions de dollars, répartis sur trois ans, au Fonds des médias du Canada et augmente graduellement le budget de Téléfilm Canada pour atteindre 50 millions de dollars de plus en 2023-2024.

**2022** Reprise record du nombre de productions due notamment au fait que plusieurs productions avaient été retardées à cause de l'arrêt des plateaux en 2020 et en 2021. De plus, l'achat par Bell de la chaîne Noovo et la venue de Vrai, la plateforme lancée par Québecor, a donné lieu à une augmentation considérable du nombre de productions originales. S'y'ajoute le retour en force des tournages américains. Cette effervescence contribue toutefois à une pénurie de main-d'œuvre dans le secteur et à une hausse importante des coûts. Retour du congrès annuel en présentiel avec une participation inégalée.

**2023** L'AQPM déménage sur la rue Sherbrooke. Adoption de la loi C-11 sur la diffusion continue en ligne. Production record de mémoires (pas moins de 16!) sur plusieurs consultations touchant le milieu notamment auprès du CRTC en ce qui a trait au contenu canadien et autochtone et aux conditions de licences de plusieurs diffuseurs et auprès du gouvernement du Québec pour le budget. L'AQPM lance l'opération « Carte de Noël » pour demander le renouvellement de la hausse de 50 millions de dollars du budget de Téléfilm. Participation de l'AQPM aux audiences du CRTC sur les contributions initiales des plateformes en ligne.

**2024** Sondage effectué auprès des membres de l'AQPM avec un taux élevé de satisfaction envers le travail de leur association. Obtention d'un ajustement des paramètres du Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise en rehaussant le plafond des dépenses admissibles pour la main-d'œuvre de 50 % à 65 % afin de tenir compte de la part grandissante de ces dépenses dans le budget des productions. Le budget fédéral confirme le renouvellement pour deux ans d'un soutien additionnel de 50 millions de dollars à Téléfilm Canada. Négociations avec l'UDA et arrêts de tournage sur des plateaux. Décision du CRTC établissant à 5 % de leurs revenus annuels, la contribution des plateformes en ligne. Décision par la suite contestée devant les Tribunaux.

**2025** Le budget fédéral confirme la hausse de 50 millions de dollars de Téléfilm Canada pour les trois prochaines années alors que le Fonds des médias du Canada bénéficie de la somme de 42,5 millions de dollars pour trois ans afin de doubler le fonds de stabilisation existant qui ne suffisait plus à combler la baisse de contributions provenant des entreprises de câblodistribution. Le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ) dévoile son rapport intitulé Souffler les braises. Participation de l'AQPM aux consultations ayant mené à l'adoption des projets de loi 108 (Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique) et 109 affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique. L'AQPM comparait devant le CRTC sur la définition du "contenu canadien" et sur l'établissement d'un système de radiodiffusion durable. En décembre, le CRTC rend une première décision sur la définition du contenu canadien dont certains éléments sont contestés devant les tribunaux.

**2026** L'AQPM célèbre son 60<sup>e</sup> anniversaire!